

Procès-verbal du conseil d'école du 17 juin 2024.

Année scolaire : 2023-2024

Trimestre concerné : 3^{er} trimestre

Date : 17 juin 2024

Lieu de réunion : Ecole de Naillat.

Présidente de la séance : Madame Pinaud

Présents :

Monsieur TARDY, maire

Madame DENOUEIX, adjointe au maire

Madame BONINGUE, DDEN

Monsieur JEANNETON Guillaume, DUMIGNARD Marina, HOUPE Aurore, représentants des parents d'élèves.

Mesdames FOURRIER, LECLAIR, PINAUD, AURICOMBE Amélie enseignantes.

Excusées :

Madame l'Inspectrice de la circonscription de Guéret 1

Madame LARCHER, conseillère municipale

Mesdames PAPON Marina, JOFFRE Samantha, représentants des parents d'élèves.

1. Bilan du second semestre.

❖ **Liaison Ecole-Collège.**

- *Allemand* (professeur Mme Parot) : 1 intervention d'une demi-heure auprès de chaque école du secteur de collège : pour l'école de Naillat, Mme Parot a été présente le lundi 12 février à 15h30 (don d'un jeu de cartes de 7 familles créé par les élèves de 6^{ème} germanistes).
- Conseil école/collège : il aura lieu le jeudi 20 juin au collège de Dun le Palestel.

Remise des dossiers d'inscriptions aux futurs 6^{èmes} à l'école, une réunion plénière au collège sera proposée le jeudi 4 juillet 2024 à 17 h 30.

❖ **Visite de la caserne des pompiers de Dun le Palestel :**

Le vendredi 17 mai, les élèves de l'école ont été accueillis par 6 pompiers volontaires de Dun le Palestel du service départemental d'incendie et de secours de la Creuse, à la caserne.

4 ateliers ont été présentés aux élèves : présentation et visite du centre de secours, habillage (casque et parka) puis maniement de la lance à eau pour viser et faire tomber des plots, présentation du matériel de pompier et du camion, les gestes de premiers secours (position latérale de sécurité).

Cette visite a été très appréciée par tous les élèves et les enseignantes. Encore un très grand merci aux pompiers présents ce jour là avec une mention spéciale à Mme Dumignard pour la faisabilité de ce projet ! Transport (Les voyages de Micheline) pris en charge par la coopérative scolaire (150€)

❖ **Photo scolaire :**

Elle a eu lieu le mardi 21 mai à 10h.

Pour la coopérative scolaire : 42 commandes ; recettes : 1224€, bénéfices : 367€20.

❖ Programme Prim'prev :

La classe de CM1 CM2 est inscrite au programme prim'prev.

Ce programme porte sur la prévention de l'utilisation de produits addictifs (alcool, tabac et écrans) et a été élaboré avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette action, composée de 6 séances, est animée par deux personnes formées au programme et experte sur ces thématiques. La première séance a eu lieu le 11 mars, la dernière le 08 avril.

❖ Ecole et cinéma :

Cinéma «L'Eden » de la Souterraine :

Le transport (Grimaud) est pris en charge par la mairie.

Les entrées sont financées par la coopérative (2.50€ / élève). Derniers films de l'année !

- « *Panda, petit panda!* », pour les maternelles, le jeudi 04 avril à 10h.
- « *Le voyage de Chihiro* », le jeudi 23 mai à 9h30 pour les cycles 3.
- « *Wallace et Gromit : les inventuriers* », le vendredi 31 mai à 14h pour les cycles 2 et 3.

❖ Permis internet :

Le gendarme GAIFFE a amené le matériel pédagogique le vendredi 08 mars pour préparer la passation du permis internet pour les élèves de CM1-CM2.

La passation a eu lieu le lundi 17 juin à 15h. Tous les élèves ont obtenu leur permis.

Le permis piéton sera au programme l'an prochain.

❖ Projet Les incorruptibles :

Les trois classes sont inscrites au Prix des Incorruptibles : Le Prix des Incorruptibles est le premier prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs de la maternelle au lycée.

L'adhésion (30€) et la commande des livres (223,02€) pour chaque classe ont été prises en charge par la coopérative scolaire.

La classe maternelle a donc choisi le livre *Le livre perdu* de Bernard Utz et Nathalie Wyss aux éditions HELVETIQ, la classe de cycle 2 *Mon passage secret* de Max Ducos (éditions Sarbacane)), la classe de cycle 3 *Je m'appelle Sudan* de Yun Dai, illustré par l'illustrateur Xingming Li aux éditions Hongfei.

Le livre élu dans chaque classe est aussi celui élu au niveau national. Les résultats sont consultables sur internet.

❖ Voyage scolaire :

Il aura eu lieu le mardi 18 juin 2024 au Parc animalier des monts de Guéret.

Le montant total des entrées pour tous les élèves de 462€.

Le transport assuré par la société GRIMAUD s'élève à 308€.

Montant total du voyage : 770€ soit 17€50 par élève.

Merci à l'association de parents d'élèves Les petits lutins de Naillat d'avoir financé l'intégralité du voyage (soit 770€).

Le goûter a été offert par la coopérative scolaire (49,47€).

❖ Spectacle de fin d'année :

Il aura lieu le vendredi 28 juin 2024.

Les élèves proposeront leur spectacle ' Sport' en début de soirée (19h).

Le spectacle sera suivi de la kermesse organisée par l'association de parents d'élèves Les petits lutins de Naillat.

Le cadeau de fin de scolarité offert aux CM2 par la mairie leur sera remis à la fin du spectacle, comme l'an passé.

2. Exercices incendie.

Trois exercices obligatoires dans l'année, le premier devant avoir lieu dans le mois suivant la rentrée. Il a eu lieu le 12/09/2023 le matin. 41 élèves et 7 adultes (personnel communal compris) étaient présents. Les élèves avaient été informés au préalable de la conduite à tenir. Tout s'est bien déroulé.

Le deuxième exercice a eu lieu le 26 mars 2024, 42 élèves étaient présents, 7 adultes (personnel communal compris) seuls les enseignants étaient informés. Tout s'est bien déroulé.

Le troisième aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

3. Bilan de la coopérative.

Au 31/05/2024 : 2697,82€

Changement de banque : de La Poste au Crédit Agricole. Ce changement est coordonné par l'OCCE départemental en raison des frais de banque trop élevés.

4. Rentrée scolaire 2024 2025.

Date de la rentrée : **lundi 02 septembre 2024.**

Prérentrée des enseignants : **vendredi 30 août 2024**

Effectifs :(selon les inscriptions définitives et non sur les registres d'état civil).

- 2 TPS 7 PS 5 MS 3 GS : 17 élèves

Pour rappel, seuls les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent-être admis à l'école.

- 5 CP 6 CE1 5 CE2 : 16 élèves.

- 4 CM1 10 CM2 : 14 élèves

Soit au total : 47 élèves.

Deux changements d'enseignantes à la rentrée prochaine

Equipe enseignante :

- Madame Pinaud : **Toute petite, petite, moyenne section et grande section (TPS PS MS GS).**

- Départ de Madame Fourier. Nous ne savons pas encore quel enseignant assurera la classe de **CP CE1 CE2**.
- Madame Auricombe remplace Madame Leclair dans la classe de **CM1 CM2**.

Toujours la décharge de direction une fois toutes les trois semaines. Nous ne connaissons pas encore la personne qui sera en charge de la classe le jour de la décharge de direction.

5. Travaux.

- Les enseignantes remercient la municipalité pour le maintien du chauffage dans les salles.
- Le nouveau photocopieur a été installé et paramétré pour un bon usage avec l'ensemble des ordinateurs portables, mais pas pour les ordinateurs de la mallette.
- Les bancs sous les préaux montrent des signes de fatigue. Serait-il envisageable de procéder à un rafraichissement/changement ? *Réponse favorable de la municipalité*
- Afin de préparer la rentrée prochaine, et comme les années précédentes, les enseignantes vont préparer une liste des petits travaux qu'il faudrait effectuer pendant les vacances d'été (tables, chaises, rideaux, ...).

La mairie informe le conseil d'école que le parquet de la classe de cycle 3 sera rénové pendant l'été. La classe sera vidée.

6. Questions diverses.

Questions des parents pour le conseil d'école à destination de la mairie

- ticket CESU : plusieurs parents en bénéficiant se sont vus refuser le paiement de la garderie pour lesquels ils sont bénéficiaires avec les tickets CESU.

Nous souhaiterions que la mairie étudie la possibilité de régler avec les chèques CESU d'autant que le décret n° 2009-1256 du 19 octobre 2009 a modifié les dispositions réglementaires en vigueur afin d'exonérer les organismes ou les personnes organisant l'accueil en crèches ou halte-garderies, mentionné aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, des frais de gestion perçus par les émetteurs de CESU.

Réponse de la mairie :

Informations données par le Service de Gestion Comptable de La Souterraine.

Il n'y a pas d'obligation à mettre en place ce moyen de paiement mais si volonté du conseil municipal, il faut une délibération et une affiliation au CRCESU (Centre de Remboursement du CESU).

Il y a des frais :

- *frais d'enregistrement (à payer une fois),*
- *frais de traitement (à payer à chaque traitement 6,80 € HT) et quelque soit le montant,*
- *des frais d'envoi (commission de 1,50% du montant global fourni)*

Il faudrait voir aussi en fonction de l'âge des enfants concernés car les frais peuvent être différents.

Il existe des CESU papier et des CESU dématérialisés.

► *Le parent qui a un CESU papier doit le donner au Service de Gestion Comptable et non à la mairie (il faut qu'il renseigne le numéro de la facture à régler pour que le SGC fasse le rapprochement).*

► *Le SGC le mettra en attente et le transmettra au CRCESU (Centre de Remboursement du CESU) avec le bordereau qui aura été fourni par la mairie.*

- ▶ Le CRCESU transmettra l'argent au SGC.
- ▶ Le SGC demandera à la mairie de faire les écritures comptables nécessaires (dépenses à régulariser pour les différents frais).

Actuellement, ce mode de paiement se fait plutôt au niveau des communautés de communes car cela est intéressant si un certain montant du fait des frais.

- Les parents se demandent où en sont les travaux de réaménagement de la cour de l'école et de la construction d'abris de rangement extérieur et des tables de ping-pong mentionnés au dernier conseil d'école et lors de la réunion entre les enseignantes, les responsables de l'APE et la municipalité.

*L'aire de jeux a été vérifiée, la structure est homologuée mais le sol ne convient pas.
Une table de ping-pong doit être installée.*

La mairie espère que l'abri pour les vélos sera construit durant l'été. Si le lieu de stockage n'est pas opérationnel, les vélos pourront être rangés dans le couloir de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les secrétaires de séance :

Madame FOURRIER Aude
Enseignante



Madame HOUBE
Représentante des parents d'élèves



La présidente du Conseil d'Ecole :

Madame PINAUD Delphine

